

## L'interopérabilité technique, but partagé avec l'UE – la Conférence ERTMS 2022

Hier le 27 avril 2022, le Secrétaire général de l'OTIF, M. Küpper, a participé à la table ronde dans le cadre de la deuxième journée de la Conférence ERTMS 2022, organisée par l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer.

La conférence sur le système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS) se déroule du 26 au 28 avril 2022 à Valenciennes en France. Lors de la deuxième journée de la Conférence, il a été question de mettre en lumière les principales avancées concernant l'harmonisation de la gestion du trafic ferroviaire au sein de l'Union européenne au cours de la dernière décennie et d'examiner le futur de l'ERTMS sous le signe de l'innovation et de la numérisation.

L'interopérabilité technique est un objectif important que l'OTIF poursuit en collaboration avec l'Union européenne.

En effet, en 2011, l'Union européenne a adhéré à la COTIF et depuis lors, l'OTIF, via son Secrétariat, collabore étroitement avec la direction générale de la mobilité et des transports de la Commission européenne via l'Agence de l'UE pour les chemins de fer.

C'est ainsi que les prescriptions techniques uniformes (PTU) de l'OTIF, qui servent de base à l'admission des véhicules ferroviaires au trafic international, sont compatibles avec les spécifications techniques pour l'interopérabilité (STI) de l'Union européenne.

M. Küpper a salué les avancées relatives à l'harmonisation de la gestion du trafic ferroviaire. Pour une plus grande interopérabilité technique, une prompte et large mise en œuvre du système européen de gestion du trafic ferroviaire stabilisé est à souhaiter. Enfin, M. Küpper a souligné l'importance de la collaboration étroite avec l'Agence de l'UE pour les chemins de fer pour garantir la transmission des règles techniques au-delà de l'Union européenne.

